

# PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-BOIS

## AVIS PUBLIC - RÈGLEMENT N°505-2023

---

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : PROJET DE RÈGLEMENT 505-2023 PORTANT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

---

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le conseil municipal, suite à l'adoption, par sa résolution numéro 2023-05-127 à sa séance du 9 mai 2023, du projet de règlement 505-2023 portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux, tiendra une assemblée publique de consultation le 13 juin 2023 à compter de 19h00, dans la salle située au 35, Route de l'église, Notre-Dame-des-Bois ;

#### - Le règlement portant sur les ententes relatives à des travaux municipaux

QUE les dispositions prévues aux articles 145.21 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1) permettent aux municipalités d'assujettir la délivrance d'un permis de construction, ou de lotissement, ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente entre le promoteur et la municipalité, portant sur la réalisation des travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux et sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le Maire (ou un autre membre du conseil désigné par la Maire) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet ;

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, aux heures ordinaires de bureau;

DONNÉ À NOTRE-DAME-DES-BOIS

CE 24ÈME JOUR DE MAI 2023

*Kim Leclerc*

Kim Leclerc  
Directrice-générale / Greffière-trésorière

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Kim Leclerc, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la *Loi*, le 24 mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 24ième jour de mai 2023.

*Kim Leclerc*

Kim Leclerc  
Directrice-générale / Greffière-trésorière